

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 17 DÉCEMBRE 2024

PREDILIFE ANNONCE LA RÉALISATION D'UNE LEVÉE DE FONDS DE 779 000 EUROS DANS LE CADRE DE SON OFFRE AU PUBLIC D'OBLIGATIONS À 8,5% PAR AN REMBOURSABLES IN FINE EN INTEGRALITÉ EN ESPÈCES OU EN ACTIONS

Villejuif, France, le 17 décembre 2024 à 20 heures CET – PREDILIFE (Euronext Growth : ALPRE FR0010169920) (la « Société »), spécialiste des solutions innovantes de prédiction de risque de pathologies pour une médecine personnalisée, annonce aujourd'hui la réalisation de son offre au public d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles ou existantes (les « ORNANE »), à échéance 2029, ouverte le 12 novembre 2024 (l'« Offre »). L'Offre, ouverte au public pour un montant de 2 millions d'euros, a été souscrite à hauteur de 38,95%, correspondant à un montant de 779 000 euros.

Rappel des objectifs de l'Offre

Le produit de l'Offre sera principalement affecté à la poursuite de son activité auprès des entreprises et des assureurs et au développement de partenariats industriels.

Le produit net de l'émission, égal à environ 650 000 € (après déduction des frais inhérents à l'Offre), est destiné à financer les activités de la Société à minima jusqu'en décembre 2025.

L'inscription en compte des ORNANE, dont les modalités sont annexées au communiqué de presse de la Société en date du 12 novembre 2024, aura lieu le 18 décembre 2024.

Dilution

Compte tenu du nombre d'ORNANE souscrites dans le cadre de l'Offre, l'incidence de l'émission des ORNANE sera la suivante :

- Impact de l'émission sur les capitaux propres par action (sur la base des capitaux propres au 30 juin 2024, soit – 7 008 418 euros, et du nombre d'actions composant le capital de la Société au 30 juin 2024, soit 3 720 277 actions) :

	Quote-part des capitaux propres au 30 juin 2024	
	Base non diluée	Base diluée ⁽³⁾
Avant émission	- 1,88 €	- 0,86 €
Après émission des 316.581 actions nouvelles résultant du remboursement des ORNANE à la date d'échéance ⁽¹⁾	- 1,74 €	- 0,84 €
Après émission des 292.837 actions nouvelles résultant du remboursement des ORNANE à la date d'échéance ⁽²⁾	- 1,75 €	- 0,84 €

(1) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des ORNANE à un Prix de Conversion égal à 3,70 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 16 décembre 2024. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 3,70 euros (tel que prévu dans les modalités des ORNANE en annexe 1 au communiqué de presse du 12 novembre 2024, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(2) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des ORNANE à un Prix de Conversion égal à 4 euros. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 4 euros (tel que prévu dans les modalités des ORNANE en annexe 1 au communiqué de presse du 12 novembre 2024, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(3) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022, 10 juillet 2023, 22 juillet 2024 et le 14 décembre 2023 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022, dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité desdites OCEANE et de l'intégralité desdites ORNANE en 4 308 850 actions nouvelles à un prix de conversion de 3,70 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 16 décembre 2024.

- Impact de l'émission sur l'investissement d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital de la Société (sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 30 juin 2024, soit 3 720 277 actions) :

	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée ⁽³⁾
Avant émission	1 %	0,46%
Après émission des 316.581 actions nouvelles résultant du remboursement des ORNANE à la date d'échéance ⁽¹⁾	0,92%	0,45%
Après émission des 292.837 actions nouvelles résultant du remboursement des ORNANE à la date d'échéance ⁽²⁾	0,93%	0,45%

(1) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des ORNANE à un Prix de Conversion égal à 3,70 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 16 décembre 2024. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 3,70 euros (tel que prévu dans les modalités des ORNANE en annexe 1 au communiqué de presse du 12 novembre 2024, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(2) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des ORNANE à un Prix de Conversion égal à 4 euros. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 4 euros (tel que prévu dans les modalités des ORNANE en annexe 1 au communiqué de presse du 12 novembre 2024, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(3) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022, 10 juillet 2023, 22 juillet 2024 et le 14 décembre 2023 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022, dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité desdites OCEANE et de l'intégralité desdites ORNANE en 4 308 850 actions nouvelles à un prix de conversion de 3,70 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 16 décembre 2024.

Impacts de l'opération en termes de gestion du risque de liquidité et d'horizon de financement

Après prise en compte de l'Offre, l'endettement de la Société est d'environ 12,55 millions d'euros, en ce inclus les dettes obligataires pour un montant d'environ 11,320 millions d'euros, dont au moins 8,136 millions d'euros pouvant être remboursés en actions de la Société. Les échéances bancaires inférieures à 12 mois représentent environ 500 000 euros.

A ce jour, la Société peut s'appuyer sur 1,7 millions d'euros de trésorerie. Avec un *cash burn* mensuel d'environ 140.000 euros (hors opérations financières) et une poursuite de la croissance des ventes, cela laisse un horizon de trésorerie jusqu'en décembre 2025¹.

Répartition du capital et des droits de vote de la Société

La répartition du capital et des droits de vote de Predilife après l'émission des 779 ORNANE est présentée en annexe 1 du présent communiqué de presse.

Avertissement

L'Offre n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Aucun contrat, engagement ou décision d'investissement ne peut se fonder ou s'appuyer sur le présent communiqué.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement.

¹ Il est rappelé que la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 317,7 k euros au cours de l'exercice 2023, ainsi qu'une perte d'exploitation de 3.839.900 euros, un résultat financier de - 612.227 euros et une perte nette de 4.216.681 euros au cours de l'exercice 2023, portant le compte de report à nouveau à - 18.080.166 euros. Le rapport financier annuel 2023 est accessible sur le site internet www.predilife.com.

Les valeurs mobilières de la Société seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique. Le présent communiqué ne peut être distribué ou diffusé par un intermédiaire ou tout autre personne aux États-Unis d'Amérique.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué est destiné uniquement aux (i) professionnels en matière d'investissement au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ou (ii) aux personnes répondant à la définition de l'Article 49(2) (a) à (d) de l'Ordonnance (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) ou (iii) aux personnes pour lesquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou la cession de valeurs mobilières peut être légalement communiquée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué (y compris toute copie qui pourrait en être faite) ne doit pas être diffusé, transmis ou introduit aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ni être distribué ou redistribué à un résident de ces pays. La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation et de restrictions spécifiques. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent prendre connaissance de cette réglementation et de ces restrictions et les respecter. Le non-respect de cette réglementation et de ces restrictions peut constituer une violation des réglementations applicables en matière de titres financiers.

À propos de Predilife

PREDILIFE est une société pionnière dans la conception et le développement de tests de prédiction destinés à prévenir les principales maladies. Elle utilise des méthodes d'intelligence artificielle appliquées à des données médicales cliniques et génétiques dans un cadre juridique sécurisé. La prédiction de ces risques individuels permet de proposer un protocole de suivi personnalisé et une identification plus précoce des pathologies.

Pour en savoir plus : <https://www.predilife.com>

Contacts

Relations Investisseurs PREDILIFE

Stéphane Ragusa

Président Directeur Général

investisseurs@predilife.com

Relations Presse CAPVALUE

01 80 81 50 00

info@capvalue.fr

ANNEXE 1 : REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

Avant émission des 779 ORNANE 2024 (sur une base non diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 505 835	40,29%	2 395 293	46,46%
Caravelle	808 571	21,64%	808 571	15,68%
Antoine Bricard	364 779	9,76%	729 558	14,15%
Clearside Holding	43 877	1,17%	87 754	1,70%
Salariés	19 082	0,51%	38 164	0,74%
Actions autodétenues	20 740	0,55%	-	0,00%
Public	974 371	26,07%	1 096 607	21,27%
Total	3 737 255	100,00%	5 155 947	100,00%

Après émission des 779 ORNANE 2024 (sur une base non diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 505 835	37,15%	2 395 293	43,77%
Caravelle	808 571	19,95%	808 571	14,78%
Antoine Bricard	364 779	9,00%	729 558	13,33%
Clearside Holding	43 877	1,08%	87 754	1,60%
Salariés	19 082	0,47%	38 164	0,70%
Actions autodétenues	20 740	0,51%	-	0,00%
Public	1 290 952	31,85%	1 413 188	25,82%
Total	4 053 836	100,00%	5 472 528	100,00%

Avant émission des 779 ORNANE 2024 (sur une base diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 505 835	18,72%	2 395 293	25,31%
Caravelle	808 571	10,05%	808 571	8,54%
Antoine Bricard	364 779	4,53%	729 558	7,71%
Clearside Holding	43 877	0,55%	87 754	0,93%
Salariés	19 082	0,24%	38 164	0,40%
Actions autodétenues	20 740	0,26%	-	0,00%
Public	5 283 221	65,66%	5 405 457	57,11%
Total	8 046 105	100,00%	9 464 797	100,00%

Après émission des 779 ORNANE 2024 (sur une base diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 505 835	18,01%	2 395 293	24,49%
Caravelle	808 571	9,67%	808 571	8,27%
Antoine Bricard	364 779	4,36%	729 558	7,46%
Clearside Holding	43 877	0,52%	87 754	0,90%
Salariés	19 082	0,23%	38 164	0,39%
Actions autodétenues	20 740	0,25%	-	0,00%
Public	5 599 802	66,96%	5 722 038	58,50%
Total	8 362 686	100,00%	9 781 378	100,00%

(1) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des ORNANE à un Prix de Conversion égal à 3,70 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 16 décembre 2024. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 3,70 euros.

(2) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022, 10 juillet 2023, le 14 décembre 2023 et le 10 juillet 2024 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022, dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité desdites OCEANE et de l'intégralité desdites ORNANE en 4 308 850 actions nouvelles à un prix de conversion de 3,70 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 16 décembre 2024.